

Pôle Erdre et Cens

Avenue de la Gandonnière La Chapelle Sur Erdre

Réunion Riveraine
10 janvier 2023

Présentation : Francesca TASSO
Réalisation : Service Proximité

Contact

Manuel LEGEAI

02.51.83.65.00



ÉCLUSES PROVISOIRES

Afin d'apaiser la vitesse de l'avenue de la Gandonnière, Nantes Métropole a réalisé en juin 2022 deux aménagements provisoires :

- une double écluse à l'est de l'allée des Ecoinçons
- une écluse simple à l'est de l'avenue du Manoir

Ces aménagements réalisés dans un premier temps à titre expérimental ont fait l'objet d'une évaluation des vitesses au mois de septembre.

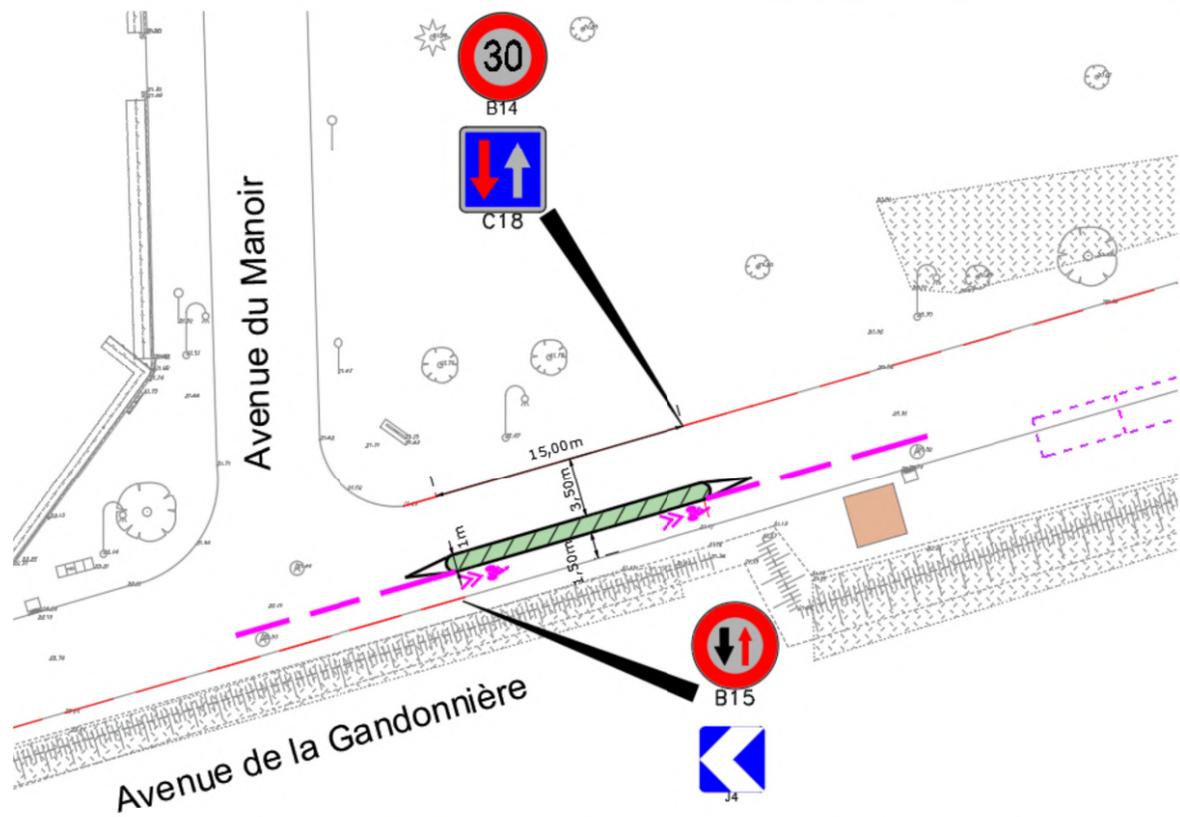
Deux boucles de comptage ont été effectuées :

- la 1ère était située à l'intersection de l'avenue du Manoir et de l'avenue de la Gandonnière
- la 2ème était située à l'intersection de l'avenue de la Gandonnière et l'allée des Ecoinçons.

La 1ère campagne de comptage a été réalisée entre le 1er décembre et le 7 décembre 2021, avant la mise en place des dispositifs de ralentissements.

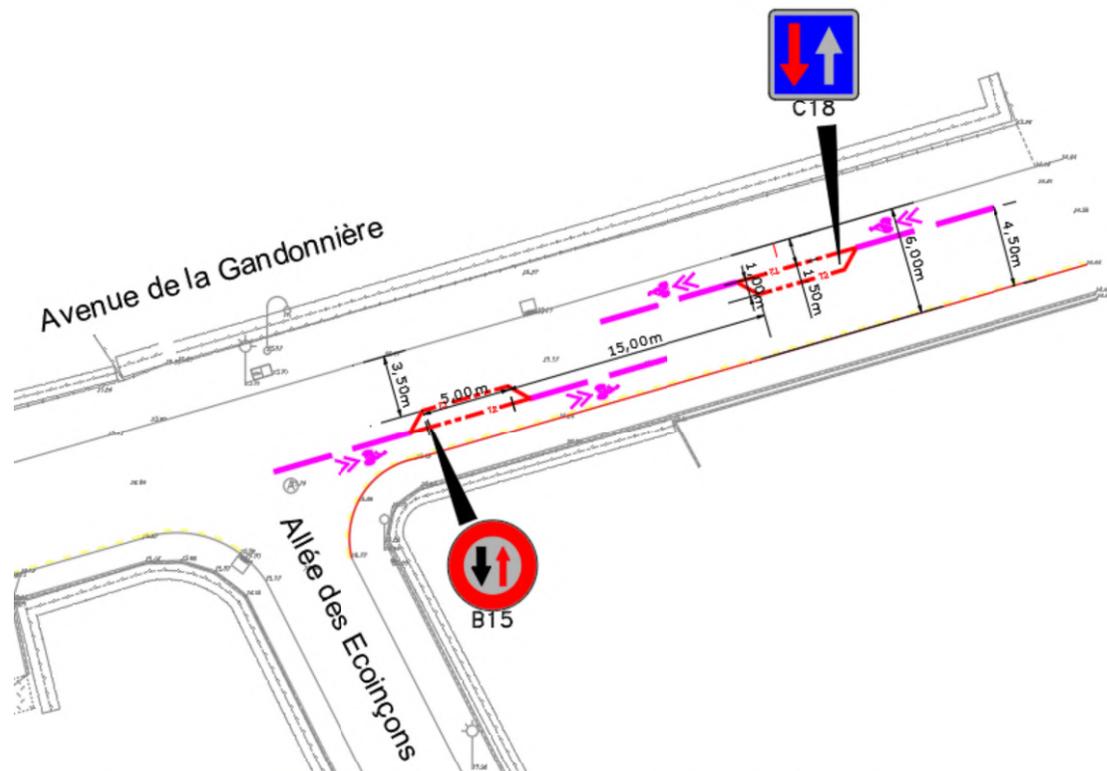
La 2ème campagne de comptage a été réalisée entre le 6 septembre et le 12 septembre 2022, après la réalisation des écluses provisoires.

ÉCLUSES PROVISOIRES



Écluse simple

ÉCLUSES PROVISOIRES



Écluse double

Résultats des comptages de vitesse

Avant	
Comptages réalisés du 1er décembre au 7 décembre 2021	
Comptage n°1	Comptage n°2
En moyenne, 600 véhicules/jour	En moyenne, 270 véhicules/jour
85 % en dessous de 45km/h	85% en dessous de 40km/h
4 % au dessus de 50km/h	5% au dessus de 50Km/h par jour
En moyenne, infraction en journée	En moyenne, infraction en journée
Après	
Comptages réalisés du 6 septembre 2022 au 12 septembre 2022	
Comptage n°1	Comptage n°2
En moyenne, 622 véhicules/jour	En moyenne, 322 véhicules/jour
85 % en dessous de 45km/h	85% en dessous de 42 km/h
4,7% au dessus de 50Km/h	3,4% au dessus de 50Km/h
En moyenne, infraction la nuit	En moyenne, infraction la nuit

Interprétation des résultats :

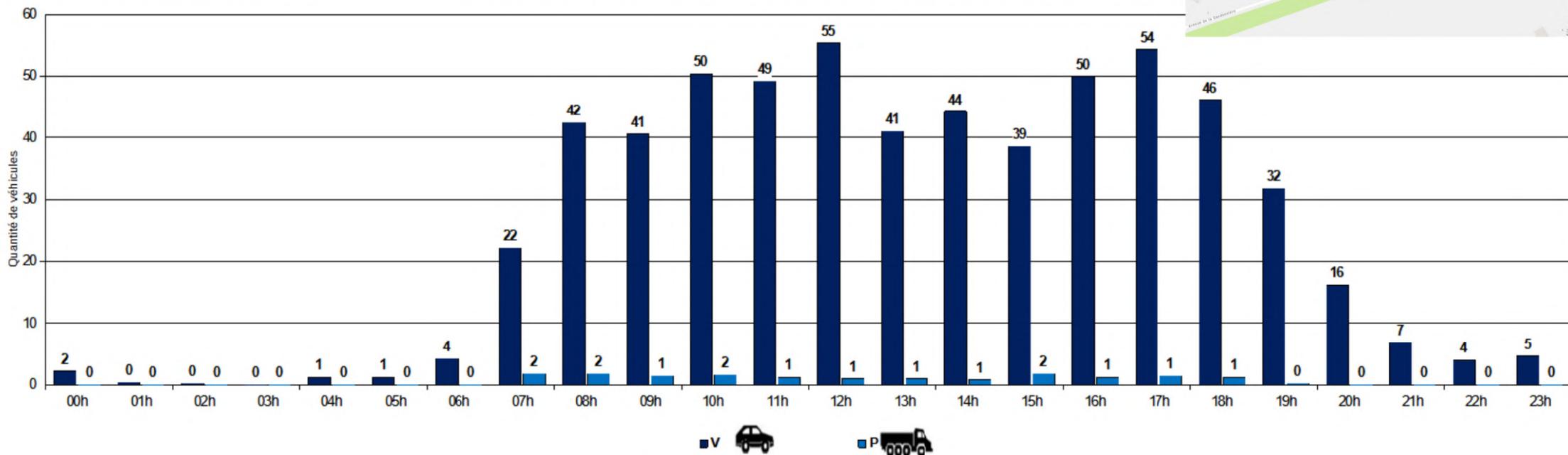
- Une majorité de véhicules prend l'avenue du Manoir
- Une faible augmentation du nombre de véhicules/jour due à la fréquentation de l'Erdre en été
- Une diminution de la vitesse grâce à la double écluse





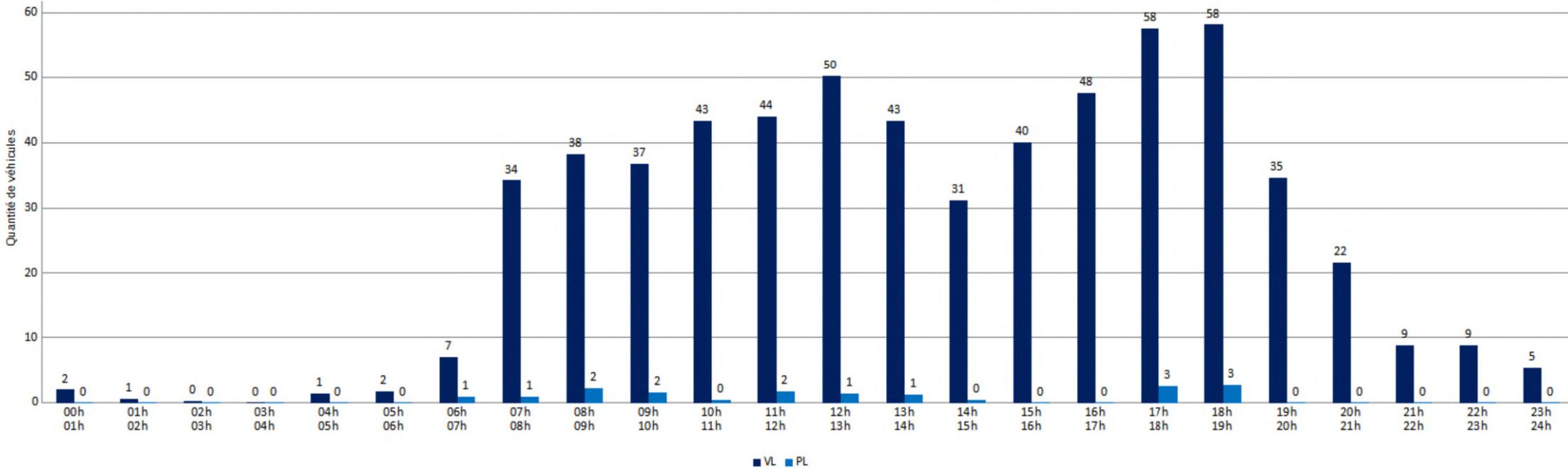
Comptage n°1

DISTRIBUTION HORAIRE DES FLUX - AVANT



Comptage n°1

DISTRIBUTION HORAIRE DES FLUX - APRÈS

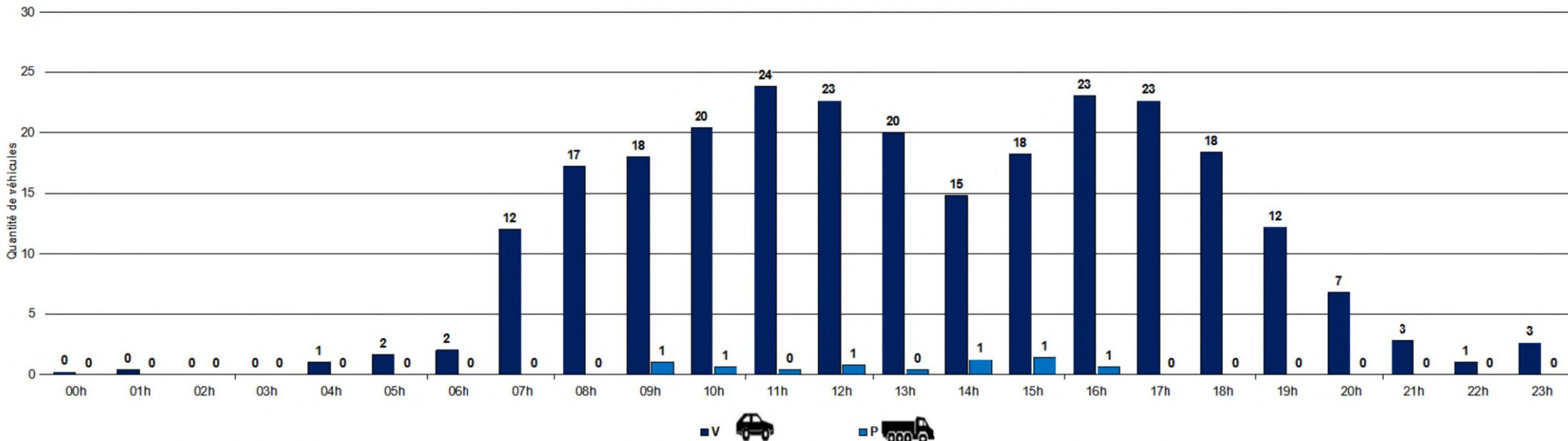




Comptage n°2

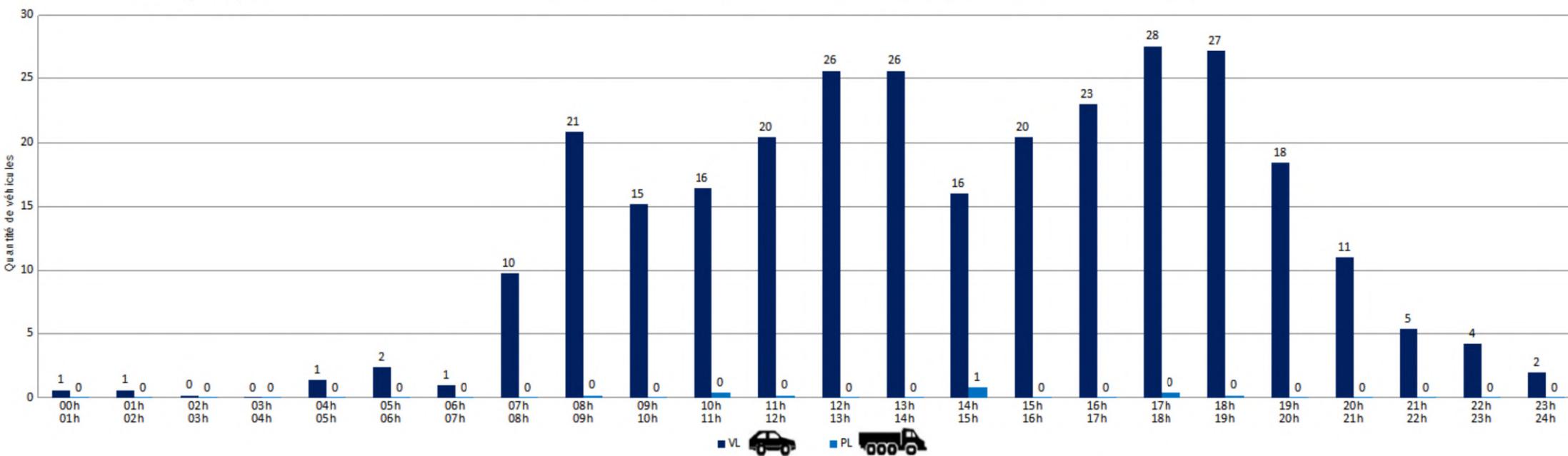
DISTRIBUTION HORAIRE DES FLUX - AVANT

DISTRIBUTION HORAIRE DES FLUX - AVANT



Comptage n°2

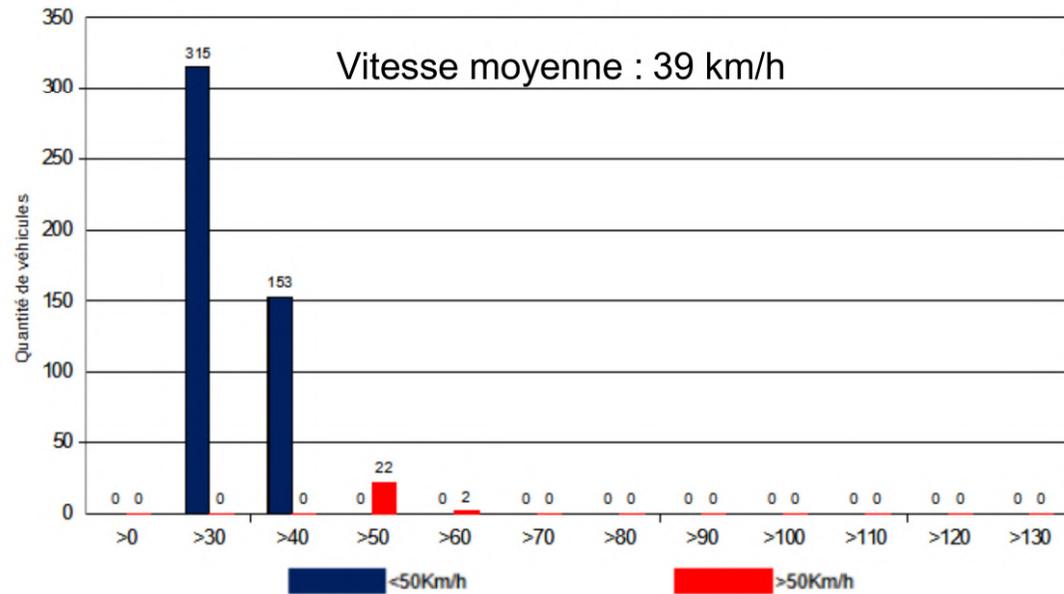
DISTRIBUTION HORAIRE DES FLUX - APRÈS



CLASSIFICATION DES VITESSES - AVANT

Comptage n°1

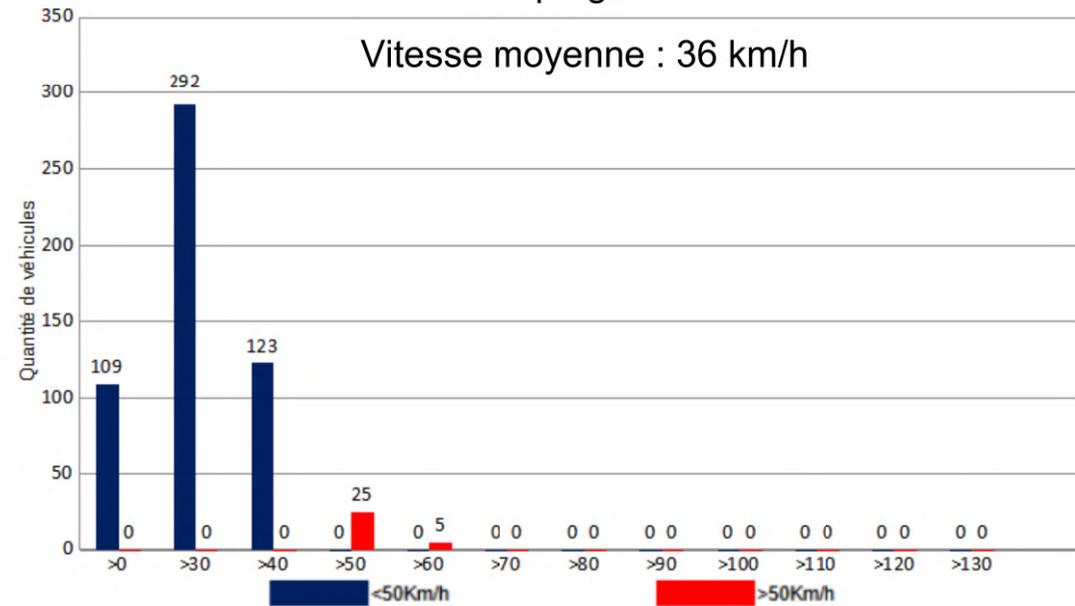
Vitesse moyenne : 39 km/h



CLASSIFICATION DES VITESSES - APRÈS

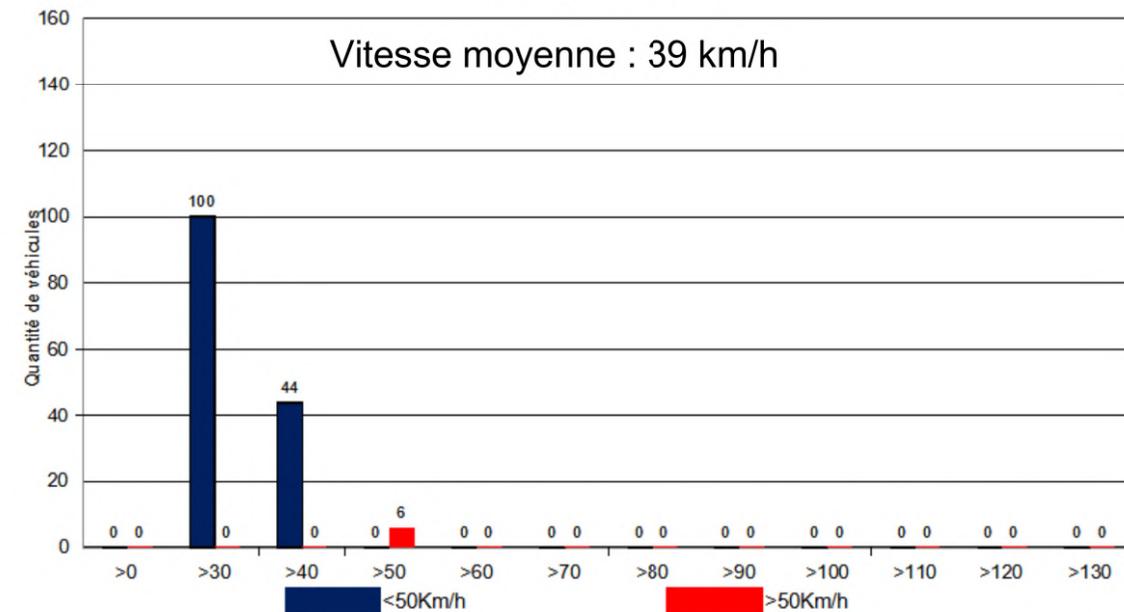
Comptage n°1

Vitesse moyenne : 36 km/h



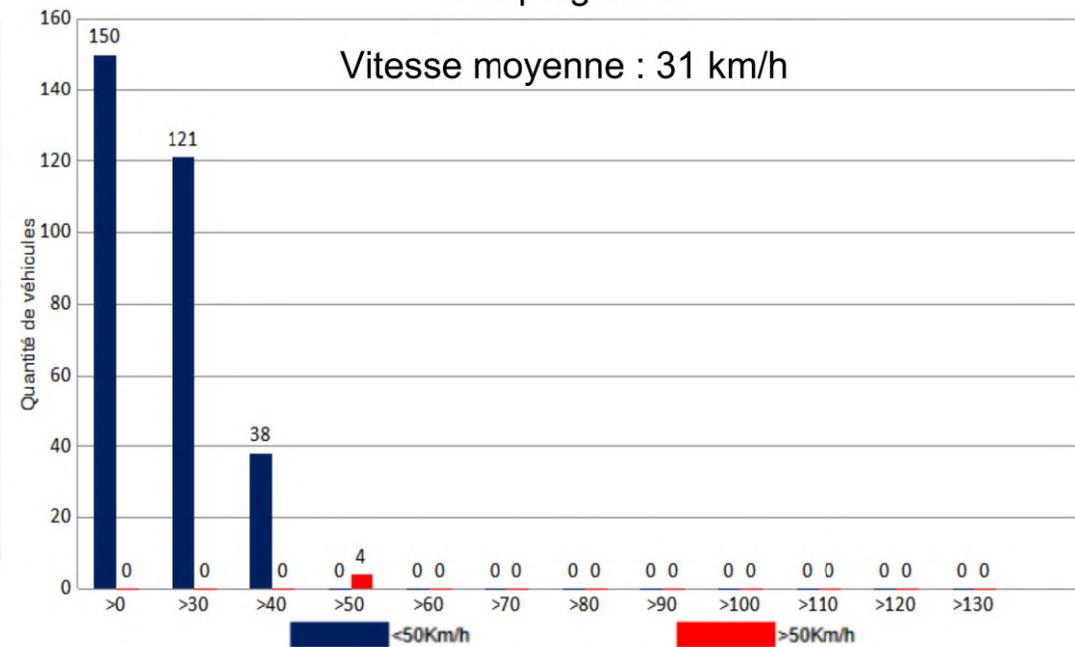
Comptage n°2

Vitesse moyenne : 39 km/h



Comptage n°2

Vitesse moyenne : 31 km/h

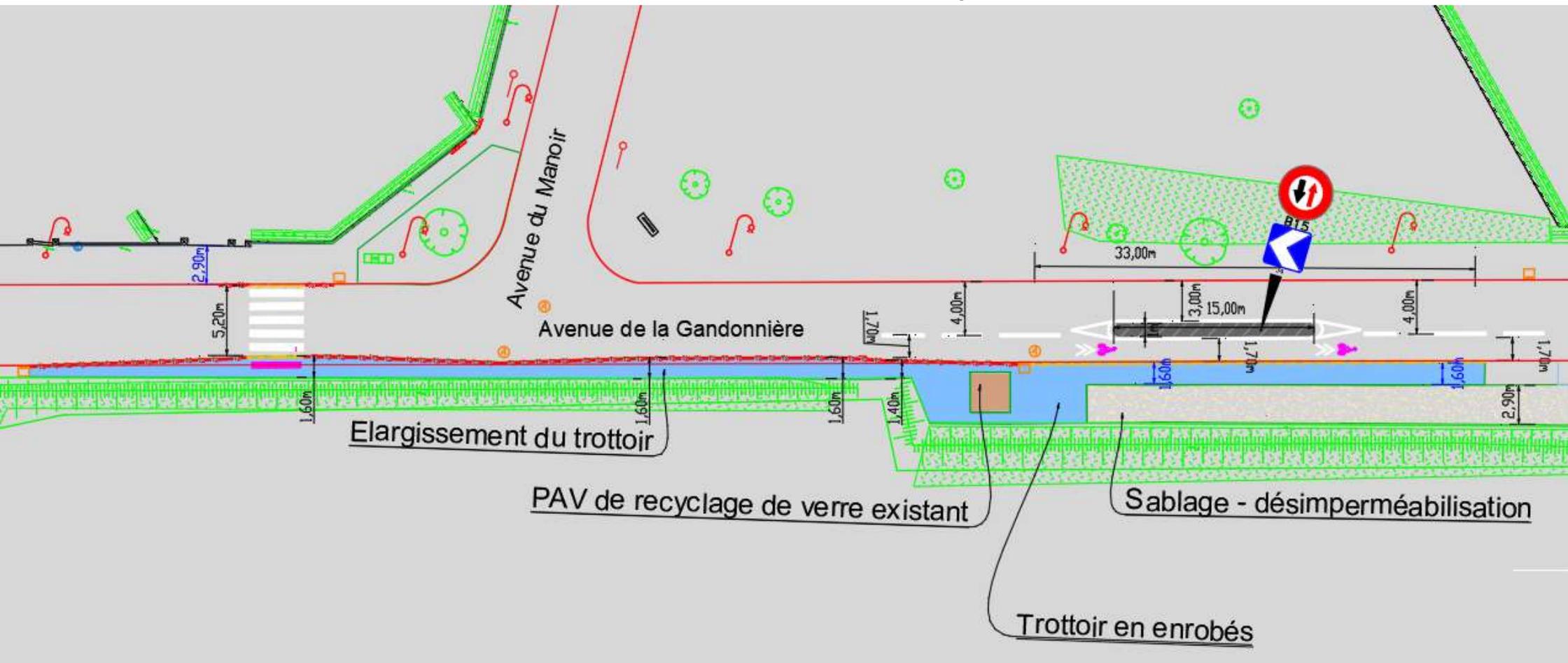


Interprétation des graphiques:

- 1) Une majorité de véhicules emprunte l'axe Av du Manoir/Av de la Gandonnière (69% des véhicules se dirigent ou proviennent de l'avenue du Manoir).
- 2) Le taux d'infraction avant la création des écluses était de l'ordre de 4.5% ce qui est déjà relativement faible.
- 3) Le taux d'infraction depuis la création des écluses est de l'ordre de 4% ce qui représente une amélioration bien qu'elle soit faible.
- 2) En septembre, la fréquentation de l'Erdre augmente de 20% comparés à décembre.
- 3) Les résultats montrent que la vitesse moyenne est plus basse depuis la création des écluses : de l'ordre de 39km/h avant et de 33km/h après la création des écluses.
- 4) Les conditions climatiques sont différentes entre les deux périodes de comptages : les résultats doivent donc être nuancés puisque les automobilistes ralentissent naturellement leur conduite de par le manque de luminosité en heures de pointe en hiver, et inversement en été.

1ère intervention : CRÉATION DES ÉCLUSES DÉFINITIVES

Présentation de l'écluse simple :

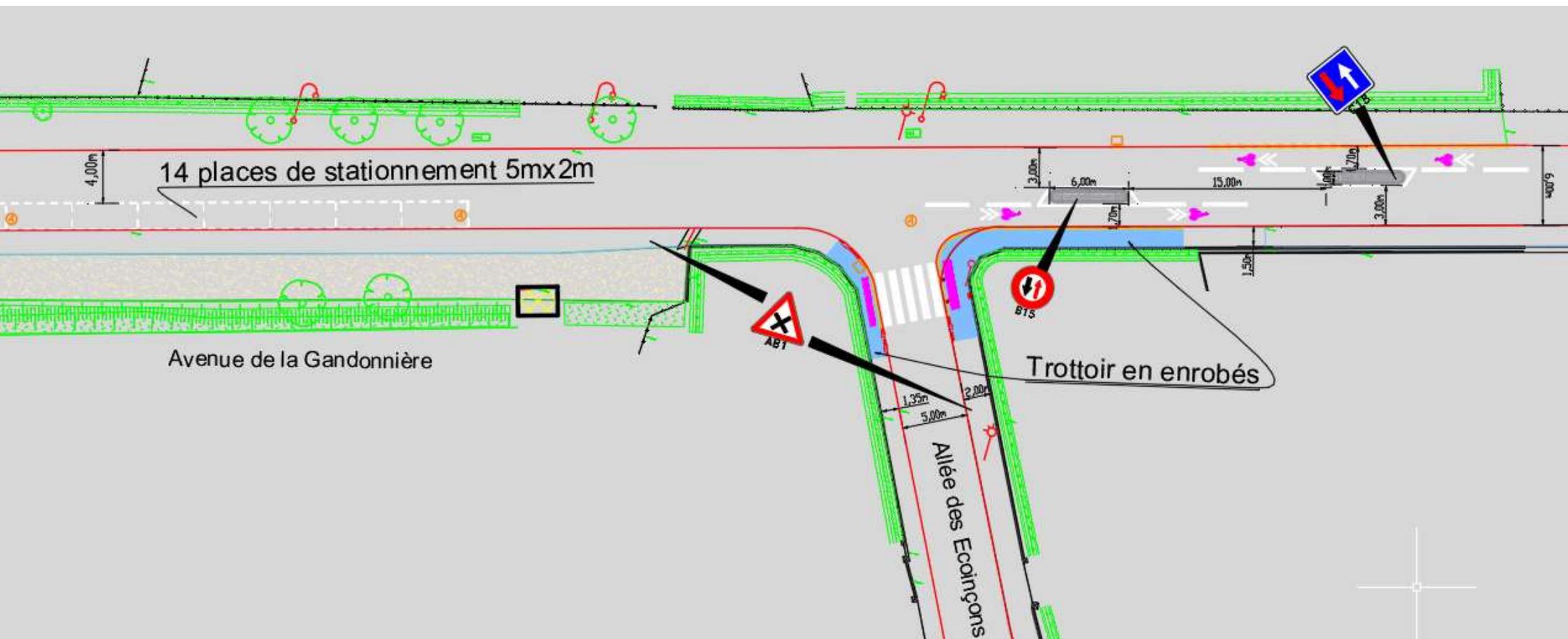


Modifications apportées suite aux différents échanges :

- pincement de chaussée de 3 m entre l'îlot séparateur et la bordure
- création d'un passage piéton, d'un trottoir en enrobé et d'une largeur perméable en sablé
- amélioration de la sécurité de l'intersection : écluse éloignée de l'intersection pour éviter le déport anticipé des véhicules
- pose de balises lumineuses/ rétro-réfléchissantes sur l'écluse pour améliorer la visibilité des îlots
- îlot séparateur de 15m de long avec une largeur de bande cyclable de 1m70

1ère intervention : CRÉATION DES ÉCLUSES DÉFINITIVES

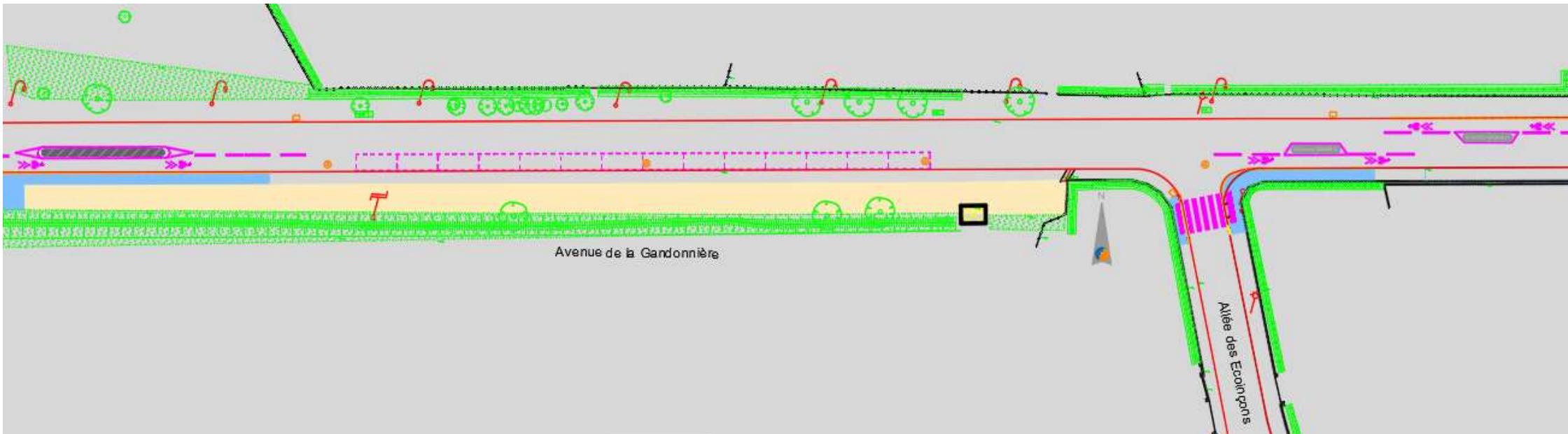
Présentation de l'écluse double :



Modifications apportées suite aux différents échanges :

- améliorer la sécurité des intersections et pose d'un panneau pour rappeler la priorité à droite
- marquage au sol de 14 places de stationnement longitudinal intégralement sur la chaussée pour réduire la largeur de circulation
- pose de balises lumineuses/ rétro-réfléchissantes sur l'écluse pour améliorer la visibilité des îlots
- deux îlots séparateurs de 6m de long chacun avec une largeur de bande cyclable de 1m70 et une distance de 15m entre les 2 îlots
- création d'un deuxième passage piéton, d'un trottoir en enrobé et d'une largeur perméable en sablé

Vue globale



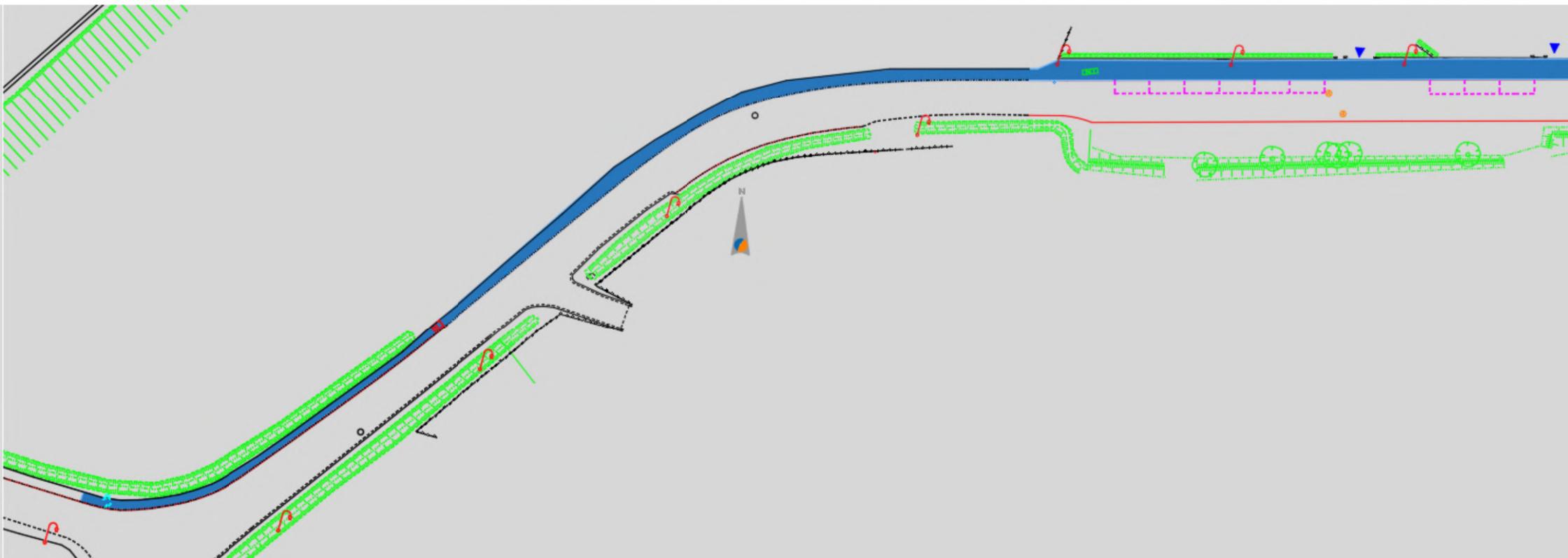
Travaux :

Durée : 3 à 4 semaines en fonction des conditions climatiques

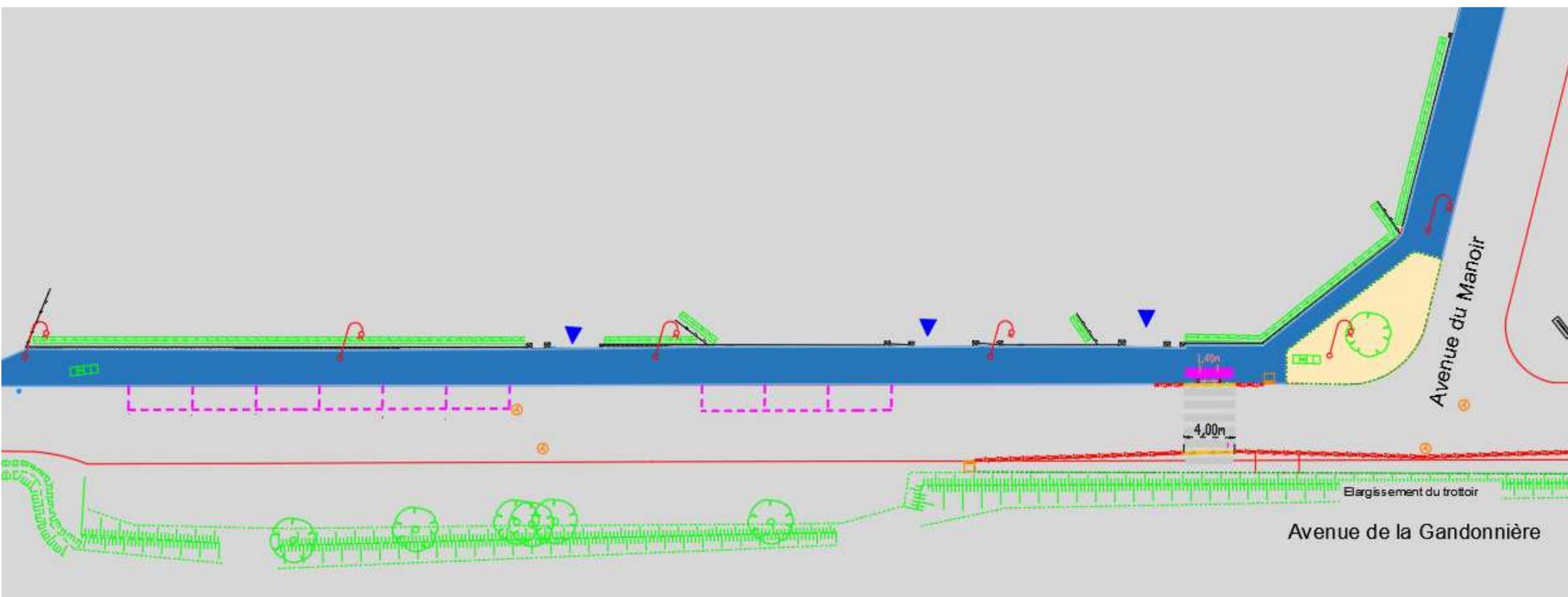
Période : 20 mars au 14 avril 2023

Circulation : alternée puis route barrée sauf riverains

2ème intervention : REPRISE DU TROTTOIR



2ème intervention : REPRISE DU TROTTOIR



Modifications apportées suite aux différents échanges :

- rénovation de trottoir (zone en bleu)
- marquage au sol de places de stationnement au droit des habitations entre le pont et l'avenue du Manoir (en dehors du virage) afin de diminuer la vitesse
- espace désimperméabilisée et végétalisée (zone en jaune)

Vue globale



Travaux :

Durée : 3 à 4 semaines en fonction des conditions climatiques
Période : courant 2023
Circulation : alternée

